



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 6 juin 2022 à 20h00 au Centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents :
M. Sylvain Lafrenaye, conseiller
M. Francis Grégoire, conseiller
Mme Anolise Brault, conseillère
M. Richard Hébert, conseiller
Mme Jacynthe Potvin, conseillère
M. Pierre Letendre, conseiller

Formant quorum sous la présidence de madame le maire Annick Corbeil.

Est aussi présente : Mme Julie Clément, directrice générale et greffière-trésorière.

2022-06-139

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire déclare la séance ouverte. Il est 20H00.

2022-06-140

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal du 2 mai 2022

4. Adoption des comptes

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Administration

7.1 Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – Direction générale – Adhésion

7.2 Rapport d'audit – Formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal – Dépôt

7.3 Ressources humaines – Fin de la probation – Agente de service à la clientèle

7.4 Offre de Service – Ingénieur pour l'agrandissement du bureau municipal – Mandat

7.5 Offre de service – Arpenteur-Géomètre pour l'agrandissement du bureau municipal – Mandat

7.6 Offre de service – Évaluation des bâtiments municipaux – Mandat

7.7 Offre de Service – Ingénieur pour la patinoire extérieure – Mandat

8. Sécurité publique

8.1 Ressources humaines – Fin de probation – Directeur du service de sécurité incendie

8.2 Ressources humaines – Pompier – Embauche

8.3 Ressources humaines – Pompier – Embauche

8.4 Ressources humaines – Pompier – Embauche

9. Transport

9.1 Offre de service – Pavage rang Salvail Nord – Mandat

9.2 Offre de service – Ingénierie rang Basse-Double – Mandat

10. Hygiène du milieu et environnement

10.1 Offre de service – Mesures des boues – Mandat

11. Aménagement et urbanisme

11.1 Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Lots 2 708 168 et 2 708 185 – Demande d'appui

11.2 Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Lots 2 709 369 et 2 708 214 – Demande d'appui



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

11.3 Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) –
Lots 2 708 912 et 2 708 915 – Demande d'appui

11.4 Offre de service – Étude géotechnique pour l'agrandissement du bureau
municipal et pour la patinoire extérieure – Mandat

12. Loisirs, culture et famille

12.1 Tour cycliste CIBC Charles-Bruneau – 8 juillet 2022 – Autorisation de passage

13. Autres sujets

13.1 Union Québécoise de Réhabilitation des Oiseaux de Proie – (UQROP) –
Reconstruction du pont – Demande d'aide financière

13.2 La Fabrique de la Municipalité de Saint-Jude – Entretien de l'église – Demande
d'aide financière

14. Rapport des élus – Information

15. Période de questions

16. Clôture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2022-06-141

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-06-142

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants :

SOMMAIRE MAI	
Salaires nets	23 399.41 \$
Comptes du mois déjà payés	28 075.81 \$
Comptes du mois à payer	82 681.26 \$
SOUS-TOTAL	134 156.48 \$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis ;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Julie Clément

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue. Aucune question n'a été soumise.

6. CORRESPONDANCE

MAI : **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS – PROCÈS-VERBAL DU 27 AVRIL 2022**

RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – PROCÈS-VERBAL – MAI 2022

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE – PLAN TRIENNAL 2022 À 2025

LE PHARE – ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 7 JUIN 2022 – PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2021

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

7. ADMINISTRATION

2022-06-143

7.1 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) – DIRECTION GÉNÉRALE – ADHÉSION

Sur la proposition de Madame Anolise Brault
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'adhésion annuelle 2022 de madame Julie Clément auprès de la *Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ)* au montant de 545.00\$, avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 RAPPORT D'AUDIT – FORMATION EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉPÔT

Le projet de loi n°49 sanctionné en novembre dernier (L.Q. 2021, c.31) a modifié diverses lois, dont la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1). En vertu de l'article 15, tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ainsi que sur le rôle et la responsabilité des élus municipaux.

La directrice générale et greffière-trésorière madame Julie Clément, dépose le rapport d'audit sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal. Ce rapport est également disponible en ligne, sur le site internet de la Commission municipale du Québec.

2022-06-144

7.3 RESSOURCES HUMAINES – FIN DE LA PROBATION – AGENTE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-11-302 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, à l'effet de nommer madame Myriam Fournier, au poste d'agente du service à la clientèle en date du 22 novembre 2021, avec une période de probation de six mois ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de madame Myriam Fournier se terminait le 22 mai 2022 et que celle-ci est concluante.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER la permanence de madame Myriam Fournier, au poste d'agente au service à la clientèle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-06-145

7.4 OFFRE DE SERVICE – INGÉNIEUR POUR L'AGRANDISSEMENT DU BUREAU MUNICIPAL - MANDAT

Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la firme *Pluritec* au montant de 21 000\$, avant taxes, selon l'offre de service reçue, afin de fournir les plans et devis d'ingénierie en structure, mécanique et électricité dans le cadre du projet de l'agrandissement des bureaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2022-06-146 7.5 OFFRE DE SERVICE – ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR L'AGRANDISSEMENT DU BUREAU MUNICIPAL – MANDAT

Sur la proposition de Madame Anolise Brault
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER *Jean-Yves Tremblay, Arpenteur-Géomètre* selon l'offre de service reçue au montant maximal de 2 900\$, avant taxes, dans le cadre du projet de l'agrandissement des bureaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-06-147 7.6 OFFRE DE SERVICE – ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX - MANDAT

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER *SPE Valeur Assurable* au montant de 1 880\$, avant taxes, selon l'offre de service reçue afin d'effectuer l'évaluation des bâtiments municipaux et d'établir la valeur de reconstruction de ceux-ci en cas de sinistre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-06-148 7.7 OFFRE DE SERVICE – INGÉNIEUR POUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE - MANDAT

Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la firme *Pluritec* au montant de 9 500\$, avant taxes, selon l'offre de service reçue, afin de fournir les services d'ingénierie dans le cadre du projet de la patinoire extérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Richard Hébert quitte la séance à 20H09

2022-06-149 8.1 RESSOURCES HUMAINES – FIN DE PROBATION – DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-03-068 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 7 mars 2022, à l'effet de nommer monsieur Richard Hébert, au poste de directeur du service en sécurité d'incendie en date du 1^{er} mars 2022, avec une période de probation de trois mois ;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Richard Hébert s'est terminée le 1^{er} juin 2022 et que celle-ci est concluante.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER la permanence de monsieur Richard Hébert, au poste de directeur du service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Monsieur Richard Hébert réintègre la séance à 20H11



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2022-06-150

8.2 RESSOURCES HUMAINES – POMPIER – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les besoins du département de service en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches complétées ont permis de retenir la candidature de monsieur Jérôme Poirier.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Madame Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil procède à la nomination de monsieur Jérôme Poirier à titre de pompier et ce, effectif dès le 8 juin 2022 ;

QUE l'embauche de monsieur Jérôme Poirier soit soumise à une période de probation d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-06-151

8.3 RESSOURCES HUMAINES – POMPIER - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les besoins du département de service en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches complétées ont permis de retenir la candidature de monsieur Olivier Côté-Roy.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil procède à la nomination de monsieur Olivier Côté-Roy à titre de pompier et ce, effectif dès le 8 juin 2022 ;

QUE l'embauche de monsieur Olivier Côté-Roy soit soumise à une période de probation d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-06-152

8.4 RESSOURCES HUMAINES – POMPIER - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les besoins du département de service en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches complétées ont permis de retenir la candidature de monsieur Hugo Laporte.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil procède à la nomination de monsieur Hugo Laporte à titre de pompier et ce, effectif dès le 8 juin 2022 ;

QUE l'embauche de monsieur Hugo Laporte soit soumise à une période de probation d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. TRANSPORT

2022-06-153

9.1 OFFRE DE SERVICE – PAVAGE RANG SALVAIL NORD – MANDAT

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser dans une partie du rang Salvail Nord pour une superficie de 6 050 pieds carrés ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 10 000\$ provenant des Projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 5 333\$ provenant des Projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par le *Groupe 132 Inc.*

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le *Groupe 132 Inc.* pour la réalisation des travaux sur une partie du rang Salvail Nord, le tout conformément à la description faite dans l'offre de service reçue, au montant de 20 560\$, avant taxes ;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Julie Clément, à signer tous les documents relatifs à ce projet pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-06-154 9.2 OFFRE DE SERVICE – INGÉNIERIE RANG BASSE-DOUBLE – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite ultérieurement procéder à des travaux de réfection du rang Basse-Double ;

CONSIDÉRANT l'offre de services en ingénierie reçue par la *MRC des Maskoutains*.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le service d'ingénierie de la *MRC des Maskoutains* pour l'élaboration de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier pour les travaux de réfection du rang Basse-Double selon l'offre de service reçue au montant de 13 360\$, avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2022-06-155 10.1 OFFRE DE SERVICE – MESURES DES BOUES – MANDAT

CONSIDÉRANT l'obligation municipale d'effectuer une mesure des boues dans les bassins aérés du site de traitement des eaux usées tous les trois ans ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Anolise Brault
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la firme *Écho-Tech* pour procéder au mesurage des boues des quatre (4) étangs pour un montant de 1 700\$, avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2022-06-156 11.1 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – LOTS 2 708 168 ET 2 708 185 – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE les limites d'occupation entre les lots 2 708 168 et 2 708 185 ne correspondent pas avec les limites cadastrales de ces propriétés ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QU'il existerait des droits acquis d'usage résidentiel associés à la maison érigée sur le lot 2 708 185 car existant depuis au moins 1955 ;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement de deux parties du lot 2 708 168 appartenant à la Ferme J.R. Inc. à des fins autres que l'agriculture soit en faveur du lot 2 708 185, propriété de monsieur Michel Cloutier et madame Marise Lepage ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Cloutier et madame Lepage vont céder la partie arrière du lot 2 708 185 d'une superficie de 929,3 mètres carrés à la Ferme J.R. Inc ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation demandée n'aura aucun impact négatif sur le potentiel agricole des lots concernés.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER la demande de la Ferme J.R. Inc. ; et

DE RECOMMANDER fortement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) D'AUTORISER le morcellement de deux parties du lot 2 708 168.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-06-157

11.2 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – LOTS 2 709 369 ET 2 708 214 – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 709 369 empiète sur le lot 2 708 214 de 2,43 mètres depuis 1985 sur lequel se retrouve un garage ;

CONSIDÉRANT QUE des repères d'arpentage ont été posés le 11 novembre 2020 afin de bien délimiter la superficie de 0,067 hectare faisant l'objet de la demande.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'APPUYER la demande de monsieur Serge Laplante ; et

DE RECOMMANDER à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) D'AUTORISER en sa faveur l'agrandissement du lot 2 709 369 de 2,43 mètres sur le lot 2 708 214.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-06-158

11.3 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – LOTS 2 708 912 ET 2 708 915 – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE les lots 2 708 912 et 2 708 915 font partie d'un ensemble résidentiel de plusieurs lots qui s'est développé avant l'entrée en vigueur de la LPTAA ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la construction de résidence sur chacun des lots ;

CONSIDÉRANT QUE la position des futures résidences n'aura pas d'impact additionnels sur les normes afférentes aux distances séparatrices ;

CONSIDÉRANT QUE les lots 2 708 912 et 2 708 915 bénéficient de droits acquis car lotis avant l'adoption de règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation demandée n'aura aucun impact négatif sur le potentiel agricole des lots concernés.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Richard Hébert
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

D'APPUYER la demande de monsieur Gilles Durand ; et

DE RECOMMANDER à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) D'AUTORISER l'utilisation des lots 2 708 912 et 2 708 915 à des fins autres que l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-06-159

11.4 OFFRE DE SERVICE – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR L'AGRANDISSEMENT DU BUREAU MUNICIPAL ET LA PATINOIRE EXTÉRIEURE – MANDAT

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une étude géotechnique avant le début des travaux de l'agrandissement des bureaux municipaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une étude géotechnique avant le début des travaux de la patinoire extérieure ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue.

Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le laboratoire d'ingénierie des sols et matériaux *NCL Envirotek* au montant de 12 500\$, avant taxes, selon l'offre de service reçue afin d'effectuer une étude géotechnique dans le cadre des projets de l'agrandissement des bureaux municipaux et de la construction de la patinoire extérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS

2022-06-160

12.1 TOUR CYCLISTE CIBC CHARLES-BRUNEAU – 8 JUILLET 2022 – AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT la demande reçue des organisateurs de l'événement « *Tour CIBC Charles-Bruneau* » pour la Fondation Charles-Bruneau ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement consiste en un parcours de vélo sur route prévu le 8 juillet, et ce, en fonction du code de la sécurité routière et escorté par des véhicules de l'organisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation prévoit un trajet en utilisant les rangs Salvail Nord et Basse-Double de la Municipalité de Saint-Jude sans aucune fermeture de routes prévues.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Pierre Letendre
Appuyé par Madame Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les organisateurs à inclure les rangs Salvail Nord et Basse-Double dans le parcours de l'événement « *Tour cycliste CIBC Charles-Bruneau* » pour l'édition 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. AUTRES SUJETS

2022-06-161

13.1 UNION QUÉBÉCOISE DE RÉHABILITATION DES OISEAUX DE PROIE (UQROP) – RECONSTRUCTION DU PONT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'*Union Québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP)* relativement au projet de reconstruction d'un nouveau pont donnant accès au centre d'interprétation des oiseaux de proie ;

CONSIDÉRANT QUE l'*UQROP*, à titre d'organisme communautaire, est un partenaire considérable pour la Municipalité de Saint-Jude, notamment via le site de réhabilitation « *Chouette à Voir!* » véritable moteur touristique en Montérégie ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut encourager tout projet de développement qui se veut en harmonie avec des préoccupations de conservation de la nature ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens et citoyennes de Saint-Jude bénéficient déjà d'un accès gratuit au site de « *Chouette à voir !* ».

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Madame Anolise Brault
Appuyée par Madame Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

DE BONIFIER l'aide financière déjà octroyée par la Municipalité à raison de 1\$/citoyen pour cinq (5) ans, soit jusqu'en 2026 inclusivement, et ce, dans le cadre du projet de la reconstruction d'un nouveau pont donnant accès au centre d'interprétation des oiseaux de proie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-06-162

13.2. LA FABRIQUE DE SAINT-JUDE – ENTRETIEN DE L'ÉGLISE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue par la Fabrique de Saint-Jude pour des travaux d'entretien de peinture des fenêtres extérieures de l'Église.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER une l'aide financière de 2 000\$ afin de soutenir la Fabrique de la Municipalité de Saint-Jude dans leurs travaux d'entretien de peinture de l'Église.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. René Bourgault

Pour donner suite à la résolution qui octroie une aide financière pour les travaux de l'entretien, M. Bourgault remercie les membres présents pour leur beau geste qui sera porté à l'attention du conseil de la Fabrique. Cette subvention est très appréciée.

Monsieur Bourgault demande des précisions concernant les travaux d'agrandissement du bureau municipal et des délais pour les services d'un professionnel tel qu'un Arpenteur-Géomètre

- Madame Corbeil explique les travaux qui seront effectués au bureau municipal soit l'ajout de 4 bureaux supplémentaires annexés aux bureaux actuels. Celle-ci ajoute aussi que les délais pour les services d'un professionnel tel un Arpenteur-Géomètre peuvent s'échelonner sur plusieurs mois.

Monsieur Bourgault souhaite remercier monsieur Stéphane Leblanc pour son travail exceptionnel qui effectue l'entretien des terrains.

Mme Pauline Lhullier

Madame Lhullier demande s'il y a des avancements dans le dossier de patinoire extérieure.

- Madame Annick Corbeil répond que le dossier avance bien et que l'objectif est d'avoir une nouvelle patinoire fonctionnelle pour l'automne 2022.

Madame Lhullier demande des précisions quant au salaire d'un nouveau pompier en formation.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

- Monsieur Richard Hébert ne peut dire publiquement le salaire des employés sous son service.

Madame Lhullier désire nous faire part de ses inquiétudes face à l'intérêt de la municipalité d'avoir un parc canin. Travaillant dans le domaine de la santé animale, madame Lhullier mentionne que c'est une grosse responsabilité civile et une dangereuse implication pour la municipalité d'aller favorablement dans ce projet et elle aimerait nous mettre en garde.

Madame aimerait que la municipalité sensibilise d'avantage ses citoyens à la nouvelle loi encadrant les chiens dangereux pour les chiens d'au moins 20 kg qui ont des restrictions particulières soit entre autre que l'animal porte un harnais.

Madame demande s'il y aura toujours des chèvres sur le terrain où se situe les étangs de la municipalité.

- Monsieur Richard Hébert répond que le dossier est actuellement à l'étude.

2022-06-163

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20H32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Annick Corbeil, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Annick Corbeil, Maire

Julie Clément. Directrice-générale et greffière-trésorière

Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la greffière-trésorière.